

REGLEMENT INTERIEUR



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Ouvertures – Horaires et temps d'accueil

Modalités d'admission et d'inscription

Tarifs

Réglementation et sécurité des enfants



2025-2026

Préambule

La **Commune de Cavaillon** a confié la gestion et l'organisation des **temps d'accueil extrascolaires et du mercredi** à l'association **Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud** (LE&C GS).

Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud

7, rue Paul Mesplé 31100 TOULOUSE

Tél. : 05 62 87 43 43

contact@lecgs.org - www.lecgs.org

LE&C GS - Antenne Sud-Est

425, rue René DESCARTES – 13290 Aix-en-Provence

Tél. : 09 88 45 87 17

contact-sudest@lecgs.org

Mouvement d'éducation populaire résolument inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud aspire à faire vivre en actes les valeurs de l'idéal républicain : **Liberté-Égalité-Fraternité**. Il attache une importance fondamentale à la **Laïcité**, condition indispensable au vivre-ensemble, dans le respect des différences et de la liberté de conscience.

L'association LE&C Grand Sud assure l'organisation des accueils extrascolaires du mercredi et des vacances scolaires. L'objectif est de renforcer la cohérence des projets pédagogiques et de loisirs adaptés aux enfants des différentes tranches d'âge. Ces objectifs s'inscrivent dans le prolongement des attentes du Projet Educatif de Territoire de la commune.

L'ALSH de Cavaillon est déclaré auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Le présent règlement intérieur définit les conditions d'organisation du service proposé aux familles. Il est susceptible d'être réévalué chaque année.

Coordonnées de la structure :

Centre de Loisirs Virginie Gambet - LE&C G.S

55 avenue Elsa TRIOLET – 84300 CAVAILLON

Tél. : 04 90 78 28 52

E-mail : enfance-cavaillon@lecgs.org

Responsables de la structure :

Coordination Locale

Sylvie LIMONGE

coordination-cavaillon@lecgs.org

Direction pédagogique

Thomas Cibrario-Ruscat

directionenfance-cavaillon@lecgs.org

Direction adjointe et référente CLAS

Marine Bechu

clas-cavaillon@lecgs.org

L'équipe d'animation est **constituée de salarié-es LE&C Grand Sud, professionnel-les diplômé-es de l'Animation, des personnels vacataires** et/ou stagiaires en fonction des périodes d'accueil.

Ouvertures – Horaires et temps d'accueil

L'accueil de loisirs extrascolaire : mercredis et vacances

HORAIRES D'OUVERTURE

L'ALSH est ouvert de 7h45 à 18h00, hors jours fériés :

- Les mercredis durant les semaines scolaires ;
- Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires.

FERMETURE ANNUELLE

L'ALSH est fermé une semaine du 01 au 05 septembre 2025 ainsi que lors des vacances scolaires de Noël du 22 au 26 décembre 2025.

HORAIRES D'ACCUEIL DES MERCREDIS

Les mercredis des inscriptions à la ½ journée sont possibles.

Le matin :

- Les enfants présents en matinée ou toute la journée sont accueillis entre **7h45 et 9h00**.

Le soir :

- Les enfants présents toute la journée et en après-midi peuvent être récupérés à partir de **16h30 et jusqu'à 18h00**

À la demi-journée :

- Le départ le matin en fin de matinée ou l'accueil des enfants pour le repas se fera à **12h15**
- Le départ des enfants après le repas et l'accueil des enfants en après-midi se fera à **13h30**

HORAIRES D'ACCUEIL DES VACANCES

Accueil à la journée **uniquement**.

- Les enfants présents sont accueillis entre **7h45 et 9h00**.
- Les enfants peuvent être récupérés à partir de **16h30 et jusqu'à 18h00**.

Aucun départ ne sera accepté avant 16h30 (sauf dérogation exceptionnelle sur demande formulée par mail à minima 48 heures ouvrées avant).

Modalités d'admission et d'inscription

Conditions d'admission

Pour pouvoir participer aux activités du centre de loisirs (ALSH - CLAS*), tous les enfants doivent avoir un **dossier administratif complet**.

Le **dossier d'inscription** est à votre disposition :

- Au centre de loisirs Virginie Gambet en format papier
- Dématérialisé à la demande par mail à enfance-cavaillon@lecds.org
- En téléchargement sur les sites www.cavaillon.fr et sur www.lecds.org (rubrique « Enfance et jeunesse »).

Des permanences sont assurées dans les locaux du centre de loisirs tous les jours aux horaires suivants :

- **Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30**
- **Le mercredi sans interruption : de 08h00 à 18h00**

Pour pouvoir fréquenter la structure, tout enfant doit avoir un dossier d'inscription complet composé :

- Du dossier administratif daté et signé (attention la fiche sanitaire doit être impérativement complétée)
- D'une photo de l'enfant récente (obligatoire).
- De la photocopie du carnet de vaccinations.
- De l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant.
- D'une attestation de quotient familial CAF ou attestation MSA.
- De la dernière page du présent règlement, signée.
- Une attestation de domicile (facture EDF / Facture tél / Avis d'imposition ...).

L'équipe d'animation devra disposer du numéro de téléphone d'au moins deux référents par enfant susceptibles de venir le chercher en cas de besoin.

Les parents sont tenus d'informer la direction de tout changement dans leur situation (coordonnées, quotient familial, etc.).

Pour les enfants présentant des problèmes de santé ou un handicap et nécessitant un accueil particulier, un rendez-vous entre le directeur et les parents sera organisé en amont afin de garantir un accueil adapté.

Sur l'ALSH, **sont acceptés** les enfants dont la famille est domiciliée sur la commune **de Cavaillon ou des Taillades**.

L'ALSH accueille les enfants scolarisés de 3 à 13 ans (propreté acquise)

*ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

*CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

Modalités de réservation

MODALITÉ DE RÉSERVATION LEC GESTION

La gestion et l'enregistrement de pré-réservation se fait via le logiciel LECGS GESTION : www.lecgs-gestion.org

FACTURATION/ENCAISSEMENT LECGESTION

Un **service extranet sécurisé** accessible sur www.lecgs-gestion.org vous permet de gérer votre "Compte parents". Dès l'enregistrement du dossier administratif de votre enfant, sur indication d'une adresse mail, vous recevrez un mail de Lec gestion vous informant de votre identifiant et d'un mot de passe temporaire. Celui-ci devra être modifié ultérieurement par vos soins. (Pour les nouveaux « compte parents»). Pour un renouvellement, le compte reste inchangé.

Cet accès vous permet de :

- Consulter votre compte
- Télécharger vos factures et les régler en CB à partir de 10€ ou par virement
- Régler par CESU et chèques vacances en ligne
- Obtenir une attestation fiscale sur l'année civile écoulée

Le paiement des prestations s'effectue suite à l'édition de la facture

DATE D'INSCRIPTION

Les dates des périodes d'inscriptions sont mentionnées sur les supports de communication et sur l'extranet famille. Toute demande d'inscription après la date limite sera mise en liste d'attente.

Pour les mercredis 2025 - 2026:

- les périodes de pré-réservations d'inscriptions sont ouvertes à compter du 28 juillet 2025, et clôturées le 15 du mois précédent.

Pour les vacances scolaires 2025 – 2026

	Vacances scolaires	Dates des inscriptions
VACANCES D'AUTOMNE 2025	Du lundi 20/10 au vendredi 31/10/2025	Du 08/09 au 26/09/2025 à 12h
VACANCES DE NOEL 2025	Du lundi 22/12 au vendredi 02/01/2026	Du 27/10 au 28/11/2025 à 12h
VACANCES D'HIVER 2026	Du lundi 16/02 au vendredi 27/02/2026	Du 08/12 au 23/01/2026 à 12h
VACANCES DE PRINTEMPS 2026	Du lundi 13/04 au vendredi 24/04/2026	Du 09/02 au 20/03/2026 à 12h
VACANCES DE JUILLET 2026	Du lundi 06/07 au vendredi 31/07/2026	Du 06/04 au 12/06/2026 à 12h
VACANCES D'AOÛT 2026	Du lundi 03/08 au vendredi 28/08/2026	Du 06/04 au 26/06/2026 à 12h

Toute réservation validée génère automatiquement une facturation. Les familles ont alors 5 jours pour effectuer le règlement sur le portail famille ou à l'accueil du centre de loisirs.

Attention ! Toute annulation au-delà de la date limite d'inscription donnera lieu à facturation.

Dans un souci de respect des normes réglementaires d'encadrement et des délais de commande des repas, l'équipe de direction se réserve le droit de refuser :

- Toute inscription effectuée hors délai,
- Toute présentation d'enfant à l'ALSH sans réservation

Modalités de modification et annulation

Il est possible de faire des modifications d'inscription pendant la période d'ouverture des pré-réervations.

- Directement sur votre Extranet à l'adresse : www.lecgs-gestion.org pendant les périodes d'inscription.
- Par mail : enfance-cavaillon@lecgs.org si vous avez dépassé les périodes d'inscription.

La direction peut vous recevoir sur rendez-vous en dehors des permanences si besoin.

Toute prestation réservée est automatiquement facturée.

En cas d'absence de l'enfant un justificatif médical doit nous être transmis sous 48 heures

Tarifs et Facturation

L'accueil de loisirs extrascolaire : Mercredis et Vacances

CAVAILLON :

Cavaillon	Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi 1/2 journée sans repas	Vacances journée	Vacances semaine	CLAS (à la session)
Tranche 1	0-400	13.50 €	9.50 €	6.00 €	13.50 €	62.50 €	Gratuit
Tranche 2	401-800	15.00 €	11.00 €	7.50 €	15.00 €	70.00 €	Gratuit
Tranche 3	801-1100	16.50 €	12.50 €	9.00 €	16.50 €	77.50 €	Gratuit
Tranche 4	1101-1300	18.00 €	14.00 €	10.50 €	18.00 €	85.00 €	Gratuit
Tranche 5	1301 et +	19.50 €	15.50 €	12.00 €	19.50 €	92.50 €	Gratuit

LES TAILLADES :

Taillades	Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi 1/2 journée sans repas	Vacances journée	Vacances semaine
Tranche 1	0-400	14.00 €	10.00 €	6.50 €	14.00 €	65.00 €
Tranche 2	401-800	15.50 €	11.50 €	8.00 €	15.50 €	72.50 €
Tranche 3	801-1100	17.00 €	13.00 €	9.50 €	17.00 €	80.00 €
Tranche 4	1101-1300	18.50 €	14.50 €	11.00 €	18.50 €	87.50 €
Tranche 5	1301 et +	20.00 €	16.00 €	12.50 €	20.00 €	95.00 €

Pour les enfants qui ont des allergies alimentaires, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera contracté avec le directeur afin que les parents puissent fournir un repas. Dans ce cas les repas ne sont pas facturés 3.50 euros

Païement des prestations

Le païement des prestations s'effectue à réception de la facture. **Il pourra être effectué :**

- En ligne par Carte Bancaire via votre Extranet « Compte famille » à partir de 10 € ;
- Par chèque à l'ordre de LE&C Grand Sud ;
- En chèques ANCV, CESH ou espèces remis en main propre au secrétariat ;
- En e-CESH : modalités dans votre espace personnel ;
- Par virement

Nous sommes en mesure de remplir les attestations de prise en charge des enfants bénéficiant d'une participation d'un comité d'entreprise de leurs parents et de réaliser des devis à la demande.

Règlementation et Sécurité des enfants

Les enfants doivent impérativement avoir leur dossier d'inscription à jour.

L'accueil de loisirs extrascolaire : Mercredis et Vacances

ARRIVÉE

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'à leur salle d'activités.

Les parents devront signaler à la personne présente à l'accueil tout problème susceptible de gêner l'enfant pendant sa journée au centre.

Le directeur se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.

DÉPART

Les parents récupèrent leur enfant dans la salle d'activité de l'ALSH.

Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription ou mandatées par écrit par les parents sont autorisées à récupérer les enfants. Un justificatif d'identité doit être présenté au directeur ou à l'animateur responsable des départs.

GOÛTER ET SIESTE

Le goûter de l'après-midi est fourni par l'ALSH.

Pour le temps calme des enfants de 3-6 ans, les familles doivent fournir obligatoirement un drap, une couverture et un change.

Pour le confort des enfants vous pouvez également rajouter tout objet transitionnel (doudou, sucette ...) et coussin.

De manière générale : Le matériel à avoir pour une journée se compose d'un sac à dos, d'une gourde, de mouchoirs au nom de l'enfant.

OBJETS PERSONNELS

Dans la mesure du possible, il est recommandé de ne pas laisser les enfants apporter des jouets, en dehors du "doudou".

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet apporté sur la structure par l'enfant.

RÈGLES DE VIE

L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique et morale des enfants présents sur ces moments d'accueil.

Pour permettre à chaque enfant de vivre pleinement les temps consacrés à l'Accueil de loisirs, il est important qu'il ait un comportement respectueux des règles de bonne conduite et de respect :

- De ses camarades,
- Du personnel d'encadrement,
- Du matériel.

Les temps d'accueil de loisirs sont des espaces de convivialité, de respect et de tolérance où chaque enfant a sa place sans aucune distinction.

L'équipe se doit de signaler tout comportement de déviance grave observé pendant une journée ou une période de fonctionnement. Dans le cas d'une faute grave ou d'une récidive, les parents seront avertis et convoqués afin d'envisager des mesures à prendre, y compris l'exclusion, pour le bien de l'enfant et le maintien de la bonne marche du service. Elle sera prononcée par l'équipe de direction après en avoir informé les élus de la commune.

BLESSURES, ACCIDENTS, ASSURANCE

Un registre de soins est tenu sur la structure par les membres de l'équipe d'animation.

Tous les soins et maux constatés seront portés sur ce registre et seront signalés aux parents.

L'équipe n'est en aucun cas habilitée à administrer des médicaments aux enfants.

Dans certains cas, un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place.

En cas d'accident, le directeur doit :

- Appeler les pompiers (ou SAMU) si nécessaire,
- Avertir les parents.

Tout accident grave fera l'objet d'une déclaration établie par le responsable et sera envoyée dans les trois jours à la MAIF (l'assureur de l'association).

La famille devra fournir dans les 48 heures un certificat médical initial établi par le médecin.

RELATION AVEC LES FAMILLES

L'objet et l'esprit de ce règlement intérieur visent à assurer un bon fonctionnement des Temps de loisirs et à accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

L'équipe d'animation se tient à disposition des familles sur les lieux d'accueil afin de recueillir toutes informations susceptibles d'être utiles à la prise en charge de leur(s) enfant(s).

En cas de difficulté ou de problème les parents sont invités à rencontrer l'équipe de direction au sein de l'Accueil de Loisirs.

Règlement Intérieur

LE&C Grand Sud / Enfance Cavaillon

Année 2025-2026

Je soussigné(e) _____

Représentant(e) légal(e) de _____

Reconnait avoir lu et pris connaissance du règlement intérieur 2025/2026 du centre de loisirs Virginie Gambet - LE&C Grand Sud de Cavaillon et m'engage à le respecter.

Les familles acceptent que leur(s) enfant(s) pratique(nt) toutes les activités proposées par la structure. En cas d'incapacité ils se doivent d'en informer l'ALSH et s'assurer que nous pourrons leur proposer une prise en charge adaptée et sécurisée.

Fait à _____

Le _____

Signature